



Conseil Cris-Québec sur la foresterie
Cree-Québec Forestry Board

Le 10 juillet 2007

Madame Paule Têtu, ing. F., M. Sc.
Sous-ministre associée à Forêt Québec
Bureau du sous-ministre associée
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, 10^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

Monsieur Gilles Desaulniers
Sous-ministre associé des opérations régionales
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, 10^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

**Objet : Processus de participation des Cris à l'élaboration des PGAF
 et analyse des PGAF**

Madame, Monsieur,

En réponse à une recommandation du Conseil de prolonger l'échéancier du dépôt des PGAF afin de favoriser la concertation entre les maîtres de trappe cris et les bénéficiaires de contrats, vous m'informiez le 8 juin dernier que le MRNF était ouvert à prolonger la période des échanges entre ces intervenants jusqu'au 1^{er} août 2007. Cette décision a été très bien reçue par les membres du Conseil et les groupes de travail conjoints ont été invités à poursuivre leurs efforts afin de supporter les bénéficiaires dans leur obligation de faire participer les maîtres de trappe à l'élaboration des PGAF.

Comme vous le savez, « *la participation réelle et significative des Cris à la planification des activités d'aménagement forestier sur le Territoire* » constitue l'un des principaux objectifs du chapitre 3 de l'Entente. De plus, la conception des PGAF par les bénéficiaires est une occasion unique de traduire cette volonté de l'Entente en plans intégrés tenant compte des préoccupations cris, des objectifs d'exploitation viable de la forêt et de la protection des écosystèmes.

Il ne reste que quelques semaines avant la fin du processus de bonification des PGAF et le motif de la présente est de vous faire part de mes inquiétudes suite à des informations qui me sont parvenues récemment. En effet, le 5 juillet dernier le coordonnateur des Ressources Naturelles de l'Administration Régionale Crie a écrit au coordonnateur de l'Entente Crie de votre ministère afin de faire rapport sur la participation des maîtres de trappe dans le cadre de l'élaboration des PGAF et la préparation des groupes de travail conjoints à l'analyse des plans. La partie crie exprime des préoccupations importantes sur l'avancement du processus de

...2

participation et particulièrement sur les échanges et retour d'information entre les maîtres de trappe et les bénéficiaires avant le dépôt des plans complétés. Aussi, il est souligné la nécessité pour les groupes de travail conjoints de se préparer adéquatement à l'analyse des plans.

De plus, vendredi le 6 juillet dernier, des membres du Secrétariat du Conseil ont rencontré des représentants de votre ministère pour faire le point sur le rôle et la préparation des intervenants (MRNF, GTC, CCQF) à l'analyse des PGAF et sur les actions prévues afin de bonifier les plans d'ici le 1^{er} août. Nous avons alors appris que le ministère venait d'indiquer aux bénéficiaires que de nouvelles rencontres de participation avec les Cris devaient être tenues d'ici le 15 août 2007 et qu'un horaire des rencontres serait transmis cette semaine aux bénéficiaires. Nous ne pouvons que saluer cette initiative bien que cela modifie à nouveau les échéances déjà fixées.

Lors de cette réunion, nous avons aussi été informés des critères qu'utilisera le ministère pour l'analyse de l'application des modalités techniques de l'Entente. Ceux-ci semblent bien définis. Cependant, en ce qui a trait aux critères de recevabilité et de conformité du ministère pour l'évaluation de la concertation des bénéficiaires et des maîtres de trappe, il a été constaté que ces critères n'ont pas encore été déterminés et partagés avec les divers intervenants, dont le Conseil et les GTC. Il me paraît des plus important de préciser cet aspect fondamental de l'analyse dans les meilleurs délais.

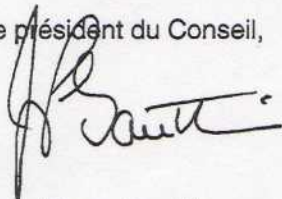
En effet, en ce qui a trait à l'analyse des PGAF, l'Entente prévoit que suivant le dépôt des PGAF, le ministère procèdera d'abord à une analyse de recevabilité et de conformité des plans puis transmettra les plans jugés conformes aux groupes de travail conjoints et au Conseil Cris-Québec sur la foresterie. Par la même occasion, les résultats de l'analyse de recevabilité et de conformité réalisée par le Ministère seront aussi transmis (Annexe C-4. art. 22 et 24).

La disponibilité de cette analyse des plans par le ministère et ce, tant au niveau du respect des modalités techniques de l'Entente que de la participation et de l'intégration de l'information des Cris, est de première importance pour assurer une révision en bonne et due forme des plans par les GTC et le Conseil et éviter toute duplication de travail. Aussi, l'absence de telles informations peuvent avoir un impact non voulu sur les délais d'analyse et les avis à produire au ministre.

En terminant, je tiens à vous assurer, Madame Têtu et Monsieur Desaulniers, de notre volonté à contribuer de façon positive et diligente à l'analyse et révision des PGAF afin de pouvoir informer de manière la plus objective le Ministre des Ressources Naturelles et de la Faune, de la conformité des plans à l'esprit et aux modalités de l'Entente.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du Conseil,



Jean-Pierre Gauthier

c.c. Mario Gibeault
Guy Héту